

Merci Sarah ! Elle a défendu la liberté de fumer en terrasse et elle a gagné !

écrit par Christine Tasin | 3 décembre 2024





Je l'embrasserais ! C'est la seule qui défende les libertés publiques, les petites libertés de chacun. Les fumeurs sont chassés impitoyablement de partout. Ils avaient trouvé un refuge sur les terrasses de café ? La démente Union Européenne voulait les en chasser... Comme si, au nom d'un prétendu réchauffement climatique, ça ne suffisait pas de nous avoir interdit les systèmes de chauffage sur les mêmes terrasses !!!!

Heureusement Sarah est arrivée, sans se presser... et notre Zoro de l'Assemblée a remporté la mise, au nom de la liberté. J'ajouterai que je ne suis pas fumeuse et ne l'ai jamais été mais ce n'est pas une raison pour interdire à autrui d'avoir encore des lieux où il peut boire un verre avec des amis. Quand on sait que, dans certaines copropriétés, ils ont interdit de fumer sur son balcon au motif que la fumée gênerait les autres copropriétaires... ça fait peur ! Marre des ayatollahs prêts à tout pour nous vaxxiner à mort mais qui voudraient nous interdire les plaisirs les plus simples de la vie !

Et puis, pendant ce temps, comme le signale Sarah, le cannabis circule partout et est consommé partout, même sur les terrasses de café et au restaurant !

L'UE ne sert qu'à cela, limiter nos libertés, amener les Etats à la faillite et les populations à un mode de vie digne des pires dictatures. Le Frexit, vite !




Sarah Knafo 
@knafo_sarah



  **Bientôt interdit de fumer sur les terrasses ou aux arrêts de bus ?**

C'est la nouvelle interdiction que nous devons voter au Parlement européen.

Il s'agissait de banir la cigarette (même électronique) des espaces publics extérieurs.

 Je m'y suis opposée. Bien sûr la consommation de cigarettes est mauvaise pour la santé, mais la question n'est pas là. Voici les raisons :

- 1** Pour défendre ce qui reste de liberté aux 12 millions de fumeurs français. Ils ne sont pas des parias. Il doit rester du domaine de la politesse, et non de la norme, de ne pas incommoder son voisin ;
- 2** Pour empêcher l'Union européenne de prendre des décisions hors de son champ de compétences : la santé doit être une prérogative des États ;
- 3** Parce que cette interdiction aurait fortement pénalisé les bars, les restaurants et autres lieux de convivialité, que l'Union européenne accable de nouvelles normes chaque année (récemment encore, en interdisant le chauffage en terrasse) ;
- 4** Parce que ce texte visait également la cigarette électronique (mais pas le cannabis...) sans démontrer sa dangerosité pour l'entourage et alors qu'en termes de santé publique, la cigarette électronique est une méthode efficace pour réduire la consommation de tabac.

Bonne nouvelle : grâce à tous ces arguments, ce texte a été rejeté ! Votre liberté est essentielle, ne l'abandonnez jamais.

https://x.com/knafo_sarah?ref_src=twsrc%5Egoogle%7Ctwcamp%5Eserp%7Ctwgr%5Eauthor